

**Amqui, le 17
décembre 2018**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amqui tenue le 17 décembre 2018 à la salle Gérard-Dubé située au 20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui.

Sont présent(e)s :

Mme Sarah-Josée Fournier, conseillère, district n° 1
M. Normand Boulianne, conseiller, district n° 2
M. Michel Germain, conseiller, district n° 3
M. Égide Charest, conseiller, district n° 4
M. Richard Leclerc, conseiller, district n° 5

Est absente :

Mme Sylvie Blanchette, conseillère, district n° 6

Les membres présents forment le quorum, sous la présidence de M. Pierre D'Amours, maire.

Sont également présent(e)s :

M^e Marie-Hélène Dupont, directrice générale et greffière
M. Michaël Côté, trésorier et responsable des TI
M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs
M. Stéphane Chiasson, directeur du Service des travaux publics
M. Guillaume Viel, directeur du Service de développement économique durable

N° 2018-564

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'adoption de l'ouverture de la séance est proposée par M. Richard Leclerc, appuyée par M. Michel Germain, à 20 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-565

ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Michel Germain, appuyée par Mme Sarah-Josée Fournier, en retirant le point 7.2. qui portait le titre « Contrat de gré à gré – Service de téléphonie mobile – Adjudication du contrat » et en ajoutant le point suivant dans la section « Affaires nouvelles » :

- Appel d'offres regroupé avec la MRC de La Matapédia – Scellement de fissures – Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-566

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018 – ADOPTION

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 est approuvé, tel que rédigé, sur une proposition de M. Richard Leclerc, appuyée par M. Normand Boulianne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR DE COURTS SUJETS NON MENTIONNÉS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PRÉSENTE SÉANCE

Une période de 15 minutes maximum est prévue pour que les citoyennes et les citoyens puissent poser des questions ou faire des commentaires sur de courts sujets qui ne sont pas prévus à l'ordre du jour de la présente séance.

M. Jean-Yves Roy questionne la Ville d'Amqui afin de savoir qui exempte le Château Bellevue de paiement de taxes.

M. Pierre D'Amours, maire, explique que la Ville d'Amqui a adopté un règlement qui précise qu'un programme de crédit de taxes est offert aux habitations de quatre logements et plus. Cette forme de crédit de taxes est sur une période de 5 ans, soit 75 % la première année, 50 % les trois années subséquentes et 25 % la dernière année, pour une moyenne annuelle de 50 % sur 5 ans. Il ajoute que ce règlement a été adopté avant la venue du promoteur de Groupe Château Bellevue. Il ajoute que Château Bellevue en profitera comme tout autre commerce admissible à ce programme de crédit de taxes.

M. Michael Coté, trésorier et responsable des TI, précise que c'est un crédit de taxes uniquement au niveau foncier et non sur les taxes de service.

M. Gaston Couturier, résident du 146, rue d'Auteuil, se questionne sur la dépréciation des valeurs.

M. Pierre D'Amours, maire, répond que nous étudions le marché immobilier et qu'actuellement, il ne subit pas de pression à la baisse. Les transactions sont actuellement supérieures à la valeur foncière des immeubles.

M. Gaston Couturier considère qu'il n'a pas répondu à sa question.

M. Pierre D'Amours, maire, explique que lors de chacune des rencontres d'information pour l'implantation du Château Bellevue, les enjeux ont été présentés aux citoyens et ceux-ci ont adhéré à ce projet afin que nous y donnions suite. Il rappelle que trois rencontres d'information ont eu lieu et les citoyens concernés de ce secteur ont été invités. Il ajoute que ce projet va permettre la création d'une trentaine d'emplois et un investissement majeur de plusieurs millions de dollars. En terminant, il fait référence que ce type de résidence permet l'évitement de l'exode rural des personnes âgées vers les grands centres.

CORRESPONDANCE AU 15 DÉCEMBRE 2018

M^e Marie-Hélène Dupont, directrice générale et greffière, dépose un document synthèse des principales correspondances reçues au 15 décembre 2018.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GESTION FINANCIÈRE

N° 2018-567

Liste des comptes au 17 décembre 2018 – Approbation

Il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier
appuyé par M. Égide Charest

d'approuver la liste des comptes au 17 décembre 2018, telle que présentée par M. Michaël Côté, trésorier et responsable des TI, pour la somme de 343 780,99 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-568

Règlement n° 838-18 concernant la tarification pour les activités, biens et services municipaux – Adoption

Considérant que l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1) permet aux municipalités de prévoir par règlement que tout ou partie de ses biens, services ou activités, soient financés au moyen d'un mode de tarification;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même date;

Considérant que M^e Marie-Hélène Dupont, directrice générale et greffière, explique l'objet, la portée et le contenu du règlement et ajoute qu'un seul changement a été effectué depuis le dépôt du projet de règlement, soit le retrait de la note 5 de l'annexe D;

En conséquence,

il est proposé par M. Michel Germain
appuyé par M. Égide Charest

que le *Règlement n° 838-18 concernant la tarification pour les activités, biens et services municipaux* soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-569

Règlement n° 839-18 relatif à la taxation pour l'exercice financier 2019 – Adoption

Considérant que l'objet du présent règlement est d'imposer et de prélever des taxes foncières, spéciales et des compensations pour certains services municipaux;

Considérant que l'avis de motion et la présentation du projet de règlement ont été donnés lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 décembre 2018;

Considérant qu'aucun changement n'a été effectué entre le dépôt du projet et l'adoption du règlement;

Considérant que M. Michaël Côté, trésorier et responsable des TI, explique l'objet, la portée et le contenu de celui-ci;

En conséquence,

il est proposé par M. Richard Leclerc
appuyé par M. Normand Boulianne

que le *Règlement n° 838-18 concernant la tarification pour les activités, biens et services municipaux* soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-570 **Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Projets particuliers d'amélioration d'envergure et supramunicipaux (PPA-ES) – Reddition de compte**

Considérant que la Ville d'Amqui a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

En conséquence,

il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par Mme Sarah-Josée Fournier

d'approuver les dépenses d'un montant de 66 251 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec (MTQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-571 **Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Entretien des routes locales (ERL) – Reddition de compte**

Considérant que le ministère des Transports du Québec (MTQ) a versé une compensation de 28 028 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2017;

Considérant que les compensations distribuées à la Ville d'Amqui visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville d'Amqui;

En conséquence,

il est proposé par M. Richard Leclerc
appuyé par M. Normand Boulianne

d'informer le ministère des Transports du Québec (MTQ) de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville d'Amqui, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales(ERL).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-572 Travaux de voirie, rang Saint-Philippe – Décomptes progressifs des coûts n° 3, volets AIRRL et RIRL – Acceptation

Il est proposé par M. Michel Germain
appuyé par M. Richard Leclerc

d'accepter le décompte progressif des coûts n° 3 en date du 10 décembre 2018, pour la somme de 18 166,50 \$, taxes incluses, à être versée à l'entrepreneur, Les Entreprises L. Michaud et fils (1982) inc., dans le cadre des travaux de voirie du rang Saint-Philippe, volet Accélération des investissements du réseau routier local (AIRRL);

d'accepter le décompte progressif des coûts n° 3 en date du 10 décembre 2018, pour la somme de 10 381,53 \$, taxes incluses, à être versée à l'entrepreneur, Les Entreprises L. Michaud et fils (1982) inc., dans le cadre des travaux de voirie du rang Saint-Philippe, volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-573 Relocalisation du surpresseur de la Fabrique – Lot 1A – Réfection et optimisation des infrastructures – Décompte progressif des coûts n° 4 – Acceptation

Il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par M. Normand Boulianne

d'accepter le décompte progressif des coûts n° 4 en date du 13 décembre 2018, pour la somme de 122 679,25 \$, taxes incluses, à être versée à l'entrepreneur, Construction LFG inc., dans le cadre des travaux de relocalisation du surpresseur de la Fabrique, de réfection et d'optimisation des infrastructures (lot 1A).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-574 Relocalisation du surpresseur de la Fabrique – Lot 1B – Construction du surpresseur et travaux divers – Décompte progressif des coûts n° 2 – Acceptation

Il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par Mme Sarah-Josée Fournier

d'accepter le décompte progressif des coûts n° 2 en date du 13 décembre 2018, pour la somme de 113 643,30 \$, taxes incluses, à être versée à l'entrepreneur, Groupe Michel Leclerc inc., dans le cadre des travaux de relocalisation du surpresseur de la Fabrique, de construction du surpresseur et de travaux divers (lot 1B).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-575 Travaux de vidange des boues – Décompte progressif des coûts n° 1 – Acceptation

Il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par M. Richard Leclerc

d'accepter le décompte progressif des coûts n° 1 en date du 12 décembre 2018, pour la somme de 259 794,67 \$, taxes incluses, à être versée à l'entrepreneur, Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure), dans le cadre des travaux de vidange des boues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-576

Télédiffusion des séances du conseil municipal – Renouvellement de l'entente avec la Télévision communautaire (TVC) de la Vallée de La Matapédia inc. pour l'année 2019

Il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier
appuyé par M. Michel Germain

d'accepter les termes du renouvellement de l'entente pour la télédiffusion des séances du conseil entre la TVC Vallée de La Matapédia inc. et la Ville d'Amqui concernant la captation, le montage vidéo, la télédiffusion des séances du conseil pour l'année 2019, soit 12 séances au coût de 399 \$ chacune, pour un montant de 4 788 \$, ainsi que 2 capsules informatives au coût total de 1 212 \$ pour une offre totalisant 6 000 \$;

d'autoriser M^e Marie-Hélène Dupont, directrice générale et greffière, à signer, pour et au nom de la Ville d'Amqui, le contrat de télédiffusion des séances du conseil avec la TVC Vallée de La Matapédia pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-577

Chambre de commerce de la MRC de La Matapédia – Versement de la contribution financière de la Ville d'Amqui pour l'année 2018

Il est proposé par M. Normand Boulianne
appuyé par M. Richard Leclerc

d'autoriser le versement de la contribution financière de la Ville d'Amqui à la Chambre de commerce de la MRC de La Matapédia au montant de 5 000 \$, pour l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-578

Transport La Caravelle inc. – Participation financière de la Ville d'Amqui pour l'année 2019

Il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier
appuyé par M. Égide Charest

de confirmer la participation financière de la Ville d'Amqui pour un montant de 24 273,72 \$, tel que prévu au budget 2019 de la MRC, pour le service de transport adapté et collectif La Caravelle inc. sur le territoire de la MRC de La Matapédia, administré par « Transport La Caravelle inc. » .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-579 Protocole d'entente du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées, volet 2 – Désignation du signataire

Il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par M. Michel Germain

d'autoriser M. Pierre D'Amours, maire, à signer, pour et au nom de la Ville d'Amqui, le protocole d'entente « Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU), volet 2 », intervenu entre la Ville d'Amqui et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-580 Modification de la résolution 2018-512 – Demande d'aide financière au programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA) pour le parc Théodore-Gagné

Considérant que le 5 novembre 2018, la Ville d'Amqui a adopté la résolution 2018-512;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la résolution en mentionnant l'engagement de la Ville d'Amqui à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet;

En conséquence,

il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier
appuyé par M. Richard Leclerc

de modifier la résolution 2018-512 en précisant que la Ville d'Amqui s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-581 Procès-verbal de correction du 30 octobre 2018 – Résolution 2018-310 – Dépôt

La directrice générale et greffière, suivant l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), dépose un procès-verbal de correction de la résolution 2018-310 adoptée lors de la séance ordinaire du 18 juin 2018 modifiant l'adresse de la propriété, de façon à corriger au premier considérant par l'adresse suivante : 170 à 174, boulevard Saint-Benoît Ouest.

RESSOURCES HUMAINES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

N° 2018-582 Politique portant sur le harcèlement psychologique et sexuel – Adoption

Considérant que le 12 juin 2018, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la *Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives* afin principalement de faciliter la conciliation famille-travail;

Considérant que la *Loi sur les normes du travail* a récemment fait l'objet d'une importante révision, entre autres, les dispositions portant sur le harcèlement psychologique;

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, les employeurs ont l'obligation d'adopter et de rendre disponible au sein de leur entreprise une politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel et de traitement des plaintes;

En conséquence,

il est proposé par M. Michel Germain
appuyé par M. Richard Leclerc

que la *Politique portant sur le harcèlement psychologique et sexuel* est et soit adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

N° 2018-583

Appel d'offres sur invitation – Achat d'un chasse-neige – Adjudication du contrat

Il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par M. Normand Boulianne

d'accepter la soumission de l'entreprise La Matapédienne SEC pour l'acquisition d'un chasse-neige, pour la somme de 39 978 \$, taxes incluses, payable à même le fonds de roulement. Cette soumission est conforme aux exigences du devis.

d'autoriser M. Stéphane Chiasson, directeur du Service des travaux publics, à signer, pour et au nom de la Ville d'Amqui, le contrat de vente et tout autre document afférent à cet achat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-584

Appel d'offres sur invitation – Entretien du réseau d'éclairage public 2019-2020 – Adjudication du contrat

Il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par M. Michel Germain

d'accepter la soumission de l'entreprise Électricité Garon et fils Ltée pour l'entretien du réseau d'éclairage public pour l'année 2019-2020, avec une année d'option de prolongation, pour la somme de 80,48 \$, taxes incluses, par intervention. Elle est la plus basse soumission conforme reçue dans le cadre de cet appel d'offres.

Autre soumission reçue :

André Roy électrique inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-585

**Contrat de gré à gré – Achat d’une aile pour la niveleuse –
Adjudication du contrat**

Il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par M. Richard Leclerc

d’accepter la soumission de l’entreprise Hydraulique Nord Gaspésie du 13 novembre 2018 pour l’acquisition d’une aile pour la niveleuse, pour la somme de 3 874,66 \$, taxes incluses, payable à même le fonds de roulement, et que celle-ci fait foi du contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

URBANISME

Procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d’urbanisme du 4 décembre 2018 – Dépôt

Le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d’urbanisme du 4 décembre 2018 est déposé au conseil municipal par M^e Marie-Hélène Dupont, directrice générale et greffière.

N° 2018-586

Projet assujetti au Règlement sur les PIIA n° 613-05 – Lot 3 165 856 du Cadastre du Québec, situé au 28 à 28-2, rue Desbiens

Considérant que le 8 novembre 2018, M. Pierre Bérubé a déposé la demande de permis n° 2018-0775 concernant la propriété située au 28 à 28-2, rue Desbiens, lot 3 165 856 du Cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise à obtenir les autorisations nécessaires pour la construction de deux remises annexées au bâtiment principal;

Considérant que le bâtiment est situé dans un secteur d’intérêt historique, culturel ou esthétique et que le projet est assujetti au *Règlement sur les PIIA n° 617-05*;

Considérant que l’objectif du règlement est de maintenir une unité architecturale de l’ensemble du bâtiment;

Considérant que la demande respecte les objectifs et critères prévus aux articles 3.1.3.1 et 3.1.3.2 du *Règlement sur les PIIA n° 617-05*;

En conséquence,

il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par Mme Sarah-Josée Fournier

d’autoriser la construction de deux remises annexées au bâtiment principal.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

N° 2018-587

Demande à la MRC de La Matapédia – Modification du schéma d'aménagement

Considérant que le 29 novembre 2018, MM. Claude Ouellet et Claude Leblanc, représentants de Copeaux de la Vallée, ont déposé la demande de modification au *Règlement de zonage n° 613-05* concernant la propriété située au 11, rang St-Édouard, lot 3 414 271 du Cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise à modifier l'usage de l'immeuble situé dans la zone 10 Ib afin que l'usage « Commerce XIV - Service de transport et d'entreposage – 4229 : autres activités reliées au transport de matériaux par camion » soit permis dans cette zone;

Considérant que le bâtiment sert actuellement à la réparation et l'entretien des véhicules et équipements utilisés aux fins de leurs opérations courantes;

Considérant qu'une partie des opérations de la Conciergerie d'Amqui, soit les véhicules et les contrats se référant à la collecte des matières résiduelles, a été acquise par Copeaux de la Vallée;

Considérant que ces activités seront incluses aux activités actuelles dans les locaux du 11, rang Saint-Édouard;

Considérant que la modification demandée n'aurait aucun impact sur l'activité industrielle qui est en place;

Considérant que les terrains en zone industrielle deviennent quasi absents sur le territoire de la ville d'Amqui;

En conséquence,

il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par Mme Sarah-Josée Fournier

de demander au Service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de La Matapédia de procéder à la modification du *Règlement de zonage n° 613-05* ainsi que le schéma d'aménagement de la MRC de La Matapédia pour qu'il y soit autorisé dans la zone 10 Ib l'usage « Commerce XIV – Service de transport et d'entreposage – 4229 : autres activités reliées au transport de matériaux par camion ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE

N° 2018-588

Résidence Adrien Ruel – Projet de résidence pour personnes avec déficience intellectuelle – Engagements de la Ville d'Amqui

Considérant que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a préparé et mis en œuvre le Programme AccèsLogis Québec et que ce programme prévoit notamment qu'une municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire au Programme AccèsLogis Québec en vue d'accorder aux propriétaires toute forme d'aide financière, y compris l'octroi de crédit de taxes;

Considérant que le programme municipal complémentaire doit être adopté par la Société d'habitation du Québec (SHQ);

Considérant que, par la présente résolution, la Ville d'Amqui souhaite confirmer son appui au projet de résidence pour personnes avec déficience intellectuelle;

Considérant que d'autres partenaires financiers sont nécessaires à la réalisation de ce projet;

En conséquence,

il est proposé par M. Richard Leclerc
appuyé par M. Michel Germain

que la Ville d'Amqui s'engage à participer au programme municipal d'aide financière complémentaire au Programme supplément de loyers (PSL) pour le projet d'agrandissement de la phase 2 de la résidence Adrien Ruel en acceptant de s'engager dans une proportion de 10 % pendant les cinq premières années, pour 100 % des unités de logement, prévue dans ce projet;

que la Ville d'Amqui s'engage à effectuer les démarches pour participer au Programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec en offrant une aide financière sous forme de crédit de 80 % des taxes foncières sur une période de vingt-cinq ans (25 ans).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-589

Rues principales – Adhésion et désignation du signataire

Considérant que la revitalisation du centre-ville d'Amqui est un élément important à considérer pour être attractif et limiter les fuites commerciales;

Considérant qu'il est important d'être accompagné et formé pour assurer une mise en œuvre adéquate et répondant aux besoins des entrepreneurs locaux;

Considérant que de faire partie du Réseau Rues principales offrira une belle visibilité à la ville, tant aux yeux des citoyens et commerçants que pour d'éventuels investisseurs;

Considérant que le tarif de l'adhésion annuelle inclut plusieurs services et rabais;

Considérant qu'un engagement de 2 ans permet une économie de 25 % sur l'adhésion annuelle;

En conséquence,

il est proposé par M. Normand Boulianne
appuyé par Mme Sarah-Josée Fournier

que la Ville d'Amqui adhère comme membre à Rues principales pour une période de deux ans, au tarif de 1 750 \$ pour l'année 2019 et de 850 \$ pour l'année 2020;

d'autoriser M. Guillaume Viel, directeur du Service de développement économique durable, à procéder à l'adhésion et à signer les documents requis, pour et au nom de la Ville d'Amqui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-590

Club de patinage de vitesse Optimiste de la Vallée – Demande d'aide financière au Fonds de développement des territoires (FDT) – Appui de la Ville d'Amqui

Considérant que le Club de patinage de vitesse Optimiste de la Vallée est un OBNL qui existe depuis 1995 et dont la mission est de promouvoir et rendre accessible le patinage de vitesse courte piste aux jeunes de la région d'Amqui et de la Vallée de La Matapédia;

Considérant que le projet consiste à remplacer 22 matelas de protection et d'en acheter 40 supplémentaires afin de se conformer aux normes établies par Patinage de vitesse Canada, ainsi qu'à l'achat de quelques autres équipements;

Considérant que le coût du projet est estimé à 33 000 \$ et que le Club de patinage de vitesse Optimiste de la Vallée souhaite déposer une demande d'aide financière au Fonds de développement des territoires (FDT);

En conséquence,

il est proposé par M. Michel Germain
appuyé par M. Richard Leclerc

que la Ville d'Amqui donne son appui au Club de patinage de vitesse Optimiste de la Vallée pour le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds de développement des territoires (FDT) afin de remplacer 22 matelas de protection et d'en acheter 40 supplémentaires pour se conformer aux normes établies par Patinage de vitesse Canada, ainsi qu'à l'achat de quelques autres équipements

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-591

Urgences climatiques – Appui de la Ville d'Amqui

Considérant que l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre et l'augmentation de la température moyenne du globe dérèglent rapidement le climat de notre planète et sont en voie de compromettre les générations actuelles et futures;

Considérant que l'ensemble des études scientifiques démontre la nécessité d'agir en vue d'inverser la tendance;

Considérant que le dernier Rapport spécial, approuvé le 6 octobre 2018 par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), principal organisme international chargé d'évaluer les activités scientifiques consacrées aux changements climatiques, aux conséquences de ces changements, aux risques potentiels qui y sont liés et aux mesures susceptibles d'être prises pour en restreindre les

effets, fait ressortir l'urgence d'intervenir;

Considérant que le conseil municipal de la Ville d'Amqui, à l'instar de ses citoyens et citoyennes, est conscient de l'importance de rallier l'ensemble des décideurs politiques et tient à démontrer son intérêt à s'impliquer et à s'investir dans la lutte contre le réchauffement climatique;

Considérant que le conseil municipal de la Ville d'Amqui a déjà mis en œuvre plusieurs actions qui visent à protéger l'environnement et souhaite poursuivre son engagement;

En conséquence,

il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier
appuyé par M. Michel Germain

de demander et d'inviter les différents paliers gouvernementaux, partis politiques, acteurs publics et privés, à considérer sérieusement l'état actuel du climat et les risques associés à l'augmentation de la température moyenne du globe dans toutes les politiques et stratégies de développement et de croissance;

de s'engager à poursuivre le développement durable et l'animation de son milieu en harmonie et avec respect de la Terre, et ce, en initiant et en soutenant diverses initiatives pour diminuer l'impact environnemental, à court, moyen et long terme, sur l'ensemble de son territoire;

d'inviter les différents industries, commerces et institutions ainsi que l'ensemble des citoyens à jouer un rôle de premier plan dans la réduction des gaz à effet de serre et autres impacts environnementaux;

d'acheminer la présente résolution vers les instances gouvernementales fédérales et provinciales nécessairement concernées par l'urgence d'agir à la sauvegarde de la Terre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-592

Actions en faveur de l'achat et de la promotion des produits agroalimentaires locaux – Appui de la Ville d'Amqui

Considérant que la Ville d'Amqui et ses communautés environnantes recèlent de produits de haute qualité dans le domaine de l'agroalimentaire;

Considérant que la Ville d'Amqui reconnaît l'importance de l'activité économique liée au domaine agroalimentaire;

Considérant que l'engagement du conseil municipal de la Ville d'Amqui est de revendiquer une activité économique locale plus forte;

Considérant que l'accès à des produits agroalimentaires produits et consommés localement a un effet positif sur la réduction des gaz à effet de serre;

En conséquence,

il est proposé par M. Normand Boulianne
appuyé par M. Égide Charest

d'adhérer aux principes suivants :

- de promouvoir la fierté de développer une stratégie de consommation de produits locaux;
- de demander aux organismes publics d'adopter le principe de favoriser l'achat et la promotion de produits agroalimentaires locaux et de mettre en place des actions concrètes pour appuyer ce principe;
- de demander aux intervenants municipaux d'inclure dans l'évaluation des projets à être financés, une bonification pour l'utilisation ou la promotion de produits agroalimentaires locaux et d'adopter des actions en faveur de l'achat local;

que la présente résolution soit acheminée à la MRC de La Matapédia, à la Commission scolaire des Monts-et-Marées (CSMM), au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent, au député provincial, M. Pascal Bérubé, ainsi qu'au député fédéral, M. Rémi Massé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET CULTURE

N° 2018-593

Appel d'offres sur invitation – Ajout d'un escalier pour l'accès aux gradins de l'aréna– Adjudication du contrat

Il est proposé par M. Michel Germain
appuyé par M. Richard Leclerc

d'accepter la soumission de l'entreprise Les Constructions Audace 2005 inc. pour l'ajout d'un escalier pour l'accès aux gradins de l'aréna, pour la somme de 14 277,37 \$, taxes incluses. Elle est la seule soumission conforme reçue dans le cadre de cet appel d'offres et elle fait foi du contrat entre les parties.

Autre soumission reçue :

Atelier de soudure Gilles Roy inc.
Construction d'équerre inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-594

Contrat de gré à gré – Déneigement du parc Pierre-et-Maurice-Gagné pour la saison 2018-2019 – Adjudication du contrat

Il est proposé par M. Richard Leclerc
appuyé par M. Michel Germain

d'accepter la soumission de l'entreprise Bélanger Paysagiste du 14 décembre 2018 afin de procéder au déneigement du parc Pierre-et-Maurice-Gagné pour la saison 2018-2019, pour la somme de 3 391 \$, taxes incluses, et que celle-ci fait foi du contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-595 Contrat de gré à gré – Achat de projecteurs – Adjudication du contrat

Il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier
appuyé par M. Michel Germain

d'accepter la soumission de l'entreprise La Clef de sol du 22 octobre 2018 afin de faire l'acquisition de deux projecteurs pour la salle communautaire, pour la somme de 2 416,31 \$, taxes incluses, et que celle-ci fait foi du contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-596 Entente avec l'Omnium Yves-Lévesque – Désignation des signataires

Il est proposé par M. Richard Leclerc
appuyé par M. Normand Boulianne

d'autoriser M. Pierre D'Amours, maire, ainsi que M^e Marie-Hélène Dupont, directrice générale et greffière, à signer, pour et au nom de la Ville d'Amqui, l'entente intervenue entre la Ville d'Amqui et l'Omnium Yves-Lévesque, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, avec une possibilité de renouvellement d'un an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDES DE DON ET COMMANDITE

N° 2018-597 Liste des dons au 11 décembre 2018 – Approbation

Il est proposé par M. Normand Boulianne
appuyé par M. Michel Germain

d'approuver les dons suivants :

DEMANDEUR	PROJET/ÉVÈNEMENT	DON/COMMANDITE
TVC de La Matapédia	Vins et fromages le 2 février 2019 à Lac-au-Saumon	250 \$ (à être versé en 2019)
École secondaire Armand-St-Onge – Comité culturel	Secondaire en spectacle le 30 mars 2019	300 \$
Club de patinage de vitesse Optimiste de la Vallée	Acquisition de matelas de protection	5 500 \$ *
École secondaire Armand-St-Onge	Championnat provincial de badminton du 23 au 29 avril 2019	Gratuité des infrastructures (1 280 \$) et 3 000 \$ pour les surfaces de jeu**

* Que le logo de la Ville d'Amqui apparaisse sur 20 % de l'espace de visibilité.

** Que la Ville d'Amqui soit propriétaire des surfaces de jeux au prorata des investissements faits, soit 2 versements de 3 000 \$ pour un total de 6 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRÉSENTATIONS, CONGRÈS ET FORMATIONS

N° 2018-598

Rencontres du Réseau des villes innovantes de l'Est-du-Québec (RVIEQ) – Autorisation de déplacement

Il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par M. Michel Germain

d'autoriser M. Guillaume Viel, directeur du Service de développement économique durable, à participer à quatre rencontres du Réseau des villes innovantes de l'Est-du-Québec (RVIEQ) qui se tiendront :

- le ou vers le 31 janvier 2019;
- le ou vers le 18 avril 2019;
- le ou vers le 29 août 2019;
- à la mi-novembre 2019.

Ces déplacements sont prévus entre Amqui et l'une des villes membres du RVIEQ (Rivière-du-Loup, Rimouski, Gaspé, Matane, Amqui, Mont-Joli, La Pocatière, Témiscouata-sur-le-Lac, Sainte-Anne-des-Monts ou Carleton-sur-Mer).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

N° 2018-599

Appel d'offres regroupé avec la MRC de La Matapédia – Scellement de fissures – Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)

Considérant que la Ville d'Amqui désire effectuer du scellement de fissures sur les sections des rangs Saint-Jean-Baptiste (2,6 km), Saint-Guillaume (0,2 km) et Saint-Paul (0,2 km) figurant au Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

Considérant que la Ville d'Amqui désire déposer une demande d'aide financière au PAVL concernant les tronçons figurant au PIIRL;

Considérant que l'estimation détaillée du coût des travaux doit faire partie intégrante de la demande d'aide financière;

En conséquence,

il est proposé par M. Richard Leclerc
appuyé par M. Égide Charest

de mandater le Service de génie municipal de la MRC de La Matapédia afin d'effectuer :

- les relevés nécessaires pour la cueillette de données;
- l'estimation des coûts des travaux;
- le dépôt de l'aide financière;
- les plans et devis;
- l'appel d'offres regroupé;

d'autoriser le Service de génie municipal de la MRC de La Matapédia à gérer ce mandat pour et au nom de la Ville d'Amqui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Une période est réservée aux citoyennes et aux citoyens voulant poser des questions ou faire des commentaires sur différents sujets.

M. René Lamarre questionne le titre « Relocalisation du surpresseur sur l'avenue de la Fabrique » alors que l'ensemble des travaux s'effectue sur les rues Champlain et Frontenac.

M. Pierre D'Amours, maire, explique les deux projets, soit le lot 1A (changement de conduites) et le lot 1B (relocalisation du surpresseur). M. Stéphane Chiasson, directeur du Service des travaux publics, ajoute que la relocalisation du surpresseur permettra d'offrir un meilleur débit à l'ensemble des résidents habitant le palier Fabrique.

M. René Lamarre se questionne si les citoyens ont été interpellés par les élus concernant les travaux sur la rue Frontenac.

M. Pierre D'Amours, maire, explique que l'entrepreneur est obligé de transmettre l'information aux citoyens et que la Ville a remercié la patience des citoyens de ce secteur lors d'une séance du conseil municipal.

M. René Lamarre questionne s'ils ont droit à un crédit de taxes vu ses désagréments.

M. Égide Charest, conseiller, intervient puisqu'il est directement interpellé vu son lieu de résidence. Il explique qu'il essaie le plus possible de sensibiliser les personnes concernées. Il ajoute que ce n'est pas la faute de la Ville. La réalisation de ces travaux peut être dérangeante, mais c'est nécessaire.

M. René Lamarre précise qu'il est en accord avec l'implantation du Château Bellevue. Il croit qu'il s'agit d'un gain pour la Ville.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES ÉLUS

Une période est réservée aux élus voulant poser des questions ou faire des commentaires sur différents sujets.

N° 2018-600

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 21 h 26, sur une proposition de M. Normand Boulianne, appuyée par M. Égide Charest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre D'Amours
Maire

M^e Marie-Hélène Dupont
Directrice générale et greffière